

**COMMUNICATION**  
**DE LA MUNICIPALITE**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

N° 49/12.05 – Municipalité en corps

Objet : Politique culturelle de la Ville de Morges

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité de Morges a souhaité clarifier et formaliser son engagement en faveur de la culture en mandatant une étude visant à faire une photographie de l'offre culturelle et de l'action municipale dans ce domaine, et contenant des propositions d'axes et de critères pour une politique culturelle au sein de la Ville de Morges. La Municipalité a, pour ce faire, confié une étude à Mme Gabriela Chaves, politologue-ethnologue, qui a conduit cette démarche en auditionnant les acteurs politiques et culturels de Morges.

**CONSTAT**

A l'issue de ce processus, six constats majeurs se dégagent :

- 1) Le développement de l'offre culturelle à Morges est indissociable de l'histoire de la Ville, de son patrimoine (Château, Vieille Ville, Grenier bernois, Bibliothèque), de la présence au début du XX<sup>e</sup> siècle d'artistes et créateurs (Alexis Forel, René Morax, Ignace Paderewski, Igor Stravinsky, etc.), et de l'aménagement parallèle par la commune, dans les années 1980, de deux "centres culturels", l'un dans le Complexe de Beausobre, l'autre dans le bâtiment du Grenier bernois. Relevons qu'aucun de ces deux centres ne correspond à ce qui avait été initialement envisagé. Beausobre est en effet connu pour son théâtre, dont la saison fait rayonner Morges dans toute la région et au-delà, et non pas en tant que centre culturel, même si le fonctionnement du théâtre reste étroitement lié au projet d'origine puisqu'il accueille les concerts et manifestations des sociétés locales. Le "Centre culturel" situé dans le bâtiment du Grenier bernois, ne fonctionne pas comme on pourrait l'attendre d'un centre culturel. Il abrite en effet plusieurs institutions culturelles indépendantes les unes des autres (Bibliothèque, Musée Paderewski, Rouge,...) mais aussi des institutions non culturelles.
- 2) L'offre culturelle à Morges se caractérise par sa richesse mais aussi sa diversité; elle constitue une *"mosaïque éclatée"*, parfois mal ou peu connue. Il n'existe en effet pas à ce jour d'information centralisée concernant cette offre culturelle. De même, l'action de la Municipalité en faveur de la culture est peu lisible alors même que la culture constitue l'un des axes stratégiques de son programme de législature 2002-2006. Les termes "culture" ou "affaires culturelles" n'apparaissent pas dans le libellé de l'un des dicastères de la Municipalité et il n'existe pas

non plus à Morges de "délégué culturel" ou de "service des affaires culturelles" (comme c'est le cas dans les communes de Nyon, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains), plusieurs services de l'administration étant actifs sur le plan culturel. Trois commissions consultatives (Bibliothèque, Centre culturel de Beausobre, affaires culturelles et touristiques) ont été mises en place au fil des années pour conseiller la Municipalité dans le domaine culturel.

- 3) Le libellé actuel des budgets et des comptes de la Ville ne permet pas non plus d'appréhender facilement l'action municipale. Les soutiens ordinaires et subsides extraordinaires en faveur d'activités ou d'institutions culturelles figurent en effet sous des rubriques, voire des chapitres différents, certains soutiens faisant l'objet d'une ligne séparée dans les comptes, d'autres comptabilisés dans le cadre "*d'enveloppes*", selon une logique historique, parfois difficilement compréhensible. Il est ainsi difficile d'articuler des chiffres précis sur les dépenses de la Ville dans le domaine de la culture.
- 4) L'action de la Municipalité en faveur de la culture ne se limite cependant pas à un soutien financier. Elle met également à disposition des infrastructures, dont les sociétés locales peuvent disposer gratuitement une fois par an, et exempte ces sociétés de l'impôt sur les divertissements dont s'acquitte notamment le Théâtre de Beausobre. On considère souvent que cet impôt permet de faire participer les "non Morgiens" au financement des prestations.
- 5) Les entretiens menés dans le cadre de l'étude ont permis de dégager une conception de la culture partagée par la très grande majorité, à savoir d'une culture contribuant à rendre la ville vivante. La Ville de Morges, de par sa taille et vu la concurrence des grandes villes comme Lausanne, ne peut mener une politique dite de prestige, c'est-à-dire dont la caractéristique principale est de créer « *une image de marque* »<sup>1</sup> pour la Ville. Cela implique de faire venir des personnalités, de disposer de nouveaux équipements, d'entretenir des lieux prestigieux et cela a un coût (infrastructures et salaires des artistes de renom) non négligeable (ex : le Bédart Ballet à Lausanne). Le Théâtre de Beausobre ne peut être considéré comme l'élément central d'une politique de prestige car non seulement son fonctionnement permet la vie des sociétés locales morgiennes et des écoles mais en outre sa programmation est variée (accueil de production et création). La Municipalité ne souhaite pas modifier cette politique, car elle estime que cela irait à l'encontre de la vision d'une Ville vivante dont la population est aussi **l'actrice de la vie culturelle**. Lorsque les habitants sont à la fois acteurs et spectateurs, la Municipalité est d'avis de parler de culture dite populaire (c'est-à-dire qui passe essentiellement par un soutien aux sociétés d'amateurs), qu'il ne s'agit pas d'opposer à la culture dite élitiste. L'objectif visé est « *moins la qualité artistique des réalisations que le développement d'un terreau local dynamique dans lequel les habitants sont à la fois acteurs et spectateurs* »<sup>2</sup>.
- 6) Enfin, soulignons un manque important dans cette Ville : la quasi-absence d'institutions culturelles orientées vers un public jeune (moins de 25 ans). Seule La Lanterne magique et l'Association ACTE, atelier de création théâtrale pour les enfants, sont spécifiquement orientées vers les moins de 15 ans. Si l'on souhaite former les jeunes à la culture, la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

---

<sup>1</sup> Boegli Laurence, Gasareth Pascale – 1998 – « L'art des questeurs, subventions et vie culturelle en Ville de Neuchâtel », un mandat de la Direction des affaires culturelles de la ville de Neuchâtel, pp. 113-114

<sup>2</sup> idem pp. 114-115

## **ACTIONS DE LA MUNICIPALITE**

Sur la base du rapport sur la politique culturelle à Morges établi en date du 12 avril 2005 par Mme Gabriela Chaves, et dont la qualité du contenu a été relevée par l'ensemble des partis, la Municipalité a décidé de prendre les premières mesures suivantes pour assurer une plus grande cohérence dans le domaine et pour rendre lisible son action.

### ***Dicastère "culture"***

1. La Municipalité a décidé que, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2006, le terme "*affaires culturelles*" sera ajouté au dicastère qui s'en occupera en tant que tel, en l'occurrence l'Administration générale.

### ***Axes de la politique culturelle***

2. La Municipalité a décidé de mener une politique culturelle de proximité fondée sur les cinq axes suivants, soit :
  - Animer la Ville
  - Favoriser l'accès à la culture
  - Former les jeunes à la culture
  - Mettre en valeur le patrimoine
  - Promouvoir et diffuser la création.

En fonction de ces axes, voici les actions concrètes qui sont menées et seront approfondies par la Municipalité :

- Soutenir l'activité des institutions culturelles (théâtres, musées, bibliothèque)
- Soutenir l'organisation d'événements festifs (concerts, spectacles, Nuit des Epouvantails, Festival Morges-sous-Rire, ...)
- Soutenir les événements créations (Théâtre, sculpture, musique,...)
- Appuyer l'Association pour la sauvegarde de Morges (ASM - visites guidées de Morges et parcours culturel)
- Faire participer un maximum de gens à des productions culturelles par un soutien aux sociétés locales
- Soutenir et développer les écoles offrant une formation culturelle
- Développer les liens entre l'école et les institutions culturelles
- Décerner la "Distinction culturelle de la Ville de Morges"
- Mettre à disposition des locaux (espaces,...)
- Soutenir et diffuser les jeunes talents locaux
- Communiquer de manière active sur la politique culturelle
- Gérer de manière efficace et transparente les subsides octroyés à l'ensemble des acteurs culturels ainsi que les locaux communaux mis à disposition.

### **Rôle et composition de la Commission consultative des affaires culturelles**

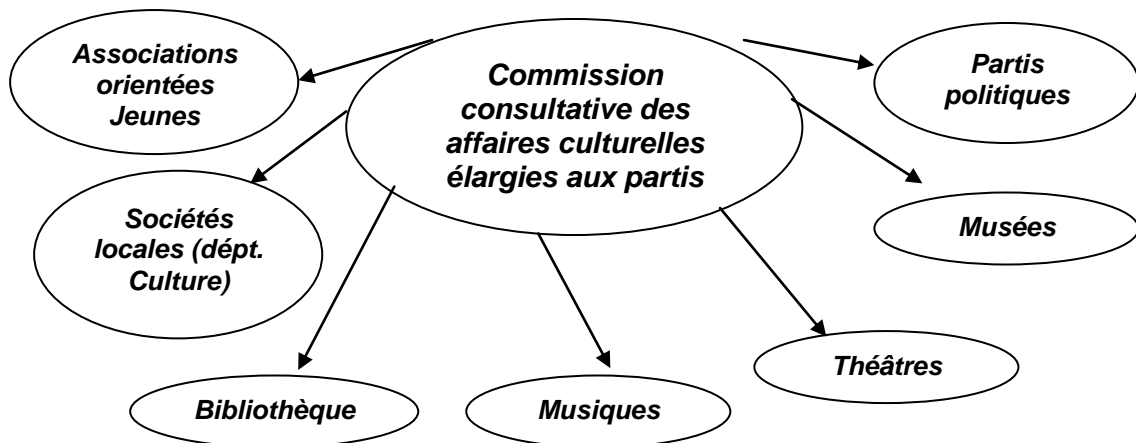
3. Le rôle et la composition des différentes commissions consultatives actives en matière de culture seront revus, à savoir :
- Mise en place d'une commission consultative unique pour les affaires culturelles (et non plus 3), élargie aux partis politiques.

#### **Son rôle :**

- Assister la Municipalité dans la promotion et le développement des activités culturelles à Morges sur la base des 5 axes définis par la Municipalité
- Examiner à intervalles réguliers l'ensemble des subventions ordinaires, y compris celles accordées aux sociétés locales
- Attirer l'attention de la Municipalité sur d'éventuelles divergences d'interprétation des critères de subvention
- Faire des propositions à la Municipalité pour la remise de la Distinction culturelle de la Ville de Morges
- Etre un observatoire du tissu culturel morgien et un vivier d'idées dans le domaine ("*think-tank*" diraient les anglo-saxons)
- Faire des propositions sur des missions particulières confiées par la Municipalité.

### **La composition de la Commission consultative des affaires culturelles**

La provenance des membres de la commission :



Commission placée sous la présidence de la **Municipalité** :

Syndic  
1<sup>er</sup> Vice-président(e) de la Municipalité

### ***Lisibilité des comptes***

4. La Municipalité a décidé que le libellé du budget et des comptes de la Ville, dans le domaine culturel, sera revu pour en assurer la lisibilité.

Ainsi, les subsides à la culture ont été groupés sous le chapitre culture **dès le budget 2006**. Une enveloppe pour des subventions extraordinaires garantissant la souplesse nécessaire au régime d'aide à la culture a été maintenue. Le détail des aides aux sociétés locales sera développé ultérieurement.

### ***Aspects pratiques de la vie culturelle : pour plus de clarté***

5. La Municipalité a souhaité que des procédures publiques soient établies pour tout ce qui touche aux aspects pratiques de la vie culturelle (location de locaux, salles, autorisations à demander, affichage, vins de la commune...).

Ces éléments peuvent d'ailleurs constituer un soutien complémentaire aux subventions. Les prestations non monétaires ne peuvent pas remplacer les subventions. Elles constituent un complément souvent avantageux pour chaque partie puisque les bénéficiaires disposent ainsi d'outils de travail adéquats sans devoir les chercher longuement et sans coût exagéré alors que, de son côté, la ville n'augmente que peu ses frais généraux. Ces aides en nature sont donc intéressantes pour tous et méritent d'être mieux profilées en vue d'éviter le relatif flou qui semble régner actuellement et qui donne le sentiment que le plus malin sait à quelle porte frapper alors que certains ne savent pas qu'il existe des portes.

Pour ce faire, la Municipalité va charger la Commission consultative des affaires culturelles de plancher sur un vade-mecum à l'intention des sociétés locales et autres lors d'organisation d'événements culturels (sera élaboré courant 2006).

### ***Espace culturel morgien***

6. La Municipalité a décidé d'abandonner son soutien à Rouge, galerie du Centre culturel au 30 juin 2006. En effet, elle a constaté :
  - le caractère flou et hybride de cette galerie, entièrement financée par la Ville, mais qui n'est pas une structure municipale
  - le caractère commercial de la Galerie puisque les œuvres qui y sont exposées sont vendues, mais les conditions faites aux artistes leur sont plus favorables que dans les galeries commerciales, ce qui constitue un mode de soutien à la création, mais est perçu comme une concurrence déloyale par certaines galeries.

### **Réflexion de la Municipalité**

- Faut-il dès lors investir de l'argent public dans une telle structure ? La Municipalité a estimé que non en fonction du critère lié au statut juridique.

- Elle constate également que la Galerie n'a pas su créer les ponts avec la Ville, ce qui va à l'encontre de la vision de la Municipalité d'une Ville vivante dont la population est aussi **l'actrice de la vie culturelle**.
- Que les choses soient claires : en prenant une telle mesure, la Municipalité ne propose pas un nivellement par le bas de sa politique culturelle mais une clarification de cette dernière qui peut être résumée en une politique de participation.
- Le montant ainsi dégagé suite à la fermeture au 30 juin 2006 de Rouge est réalloué au domaine de la culture (CHF 60'000.00).

Ainsi, un nouveau montant est inscrit au budget :

- pour la promotion et la diffusion de la culture : CHF 60'000.00.

### **Genèse d'une telle décision**

Au niveau exécutif, la gestion de la culture est actuellement assurée par le politique en la personne du Syndic. Or, le rapport a mis en exergue qu'il faut donner du sens à ce que l'on fait :

- visibilité dans un service
- coordination/appui aux bénévoles
- meilleure communication.

Aujourd'hui, les subventions publiques financent des postes de travail au sein de la Galerie Rouge. Nous avons considéré qu'il s'agissait de transformer la nature de un des postes financés en lui modifiant ses objectifs pour atteindre les trois critères ci-dessus.

En effet, le rapport a souligné la nécessité d'une présence et d'une disponibilité en faveur des nombreux acteurs culturels, jouant le rôle d'interface et d'instrument de communication entre le monde politique et le monde culturel.

Concrètement, il manque actuellement un intermédiaire entre les décideurs et les acteurs de la vie culturelle, artistes ou associations qui puisse jouer le rôle de "guichet unique" auquel peuvent s'adresser tous les acteurs du domaine culturel quels qu'ils soient.

Cette amélioration permettra de soutenir les multiples projets qui se sont développés dans notre ville en matière de culture au sens large ("l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances", définition de l'UNESCO).

Dès lors, les tâches liées à cette fonction consisteront à :

- appliquer la politique culturelle de Morges
- préparer les travaux de la Commission consultative des affaires culturelles
- étudier les demandes de financement et déterminer les priorités de soutien
- donner un préavis sur les subventions extraordinaires
- entretenir des relations étroites avec les différents acteurs culturels morgiens
- engager et superviser les dépenses auprès des partenaires de la Ville
- participer à l'organisation de certaines manifestations
- assurer le suivi de différents dossiers et des demandes de subventions
- internet : superviser la rubrique culture du site *morges.ch*
- assurer les contacts avec les médias sur les dossiers culturels ainsi que la promotion des institutions morgiennes
- lancer un appel d'offre visant à créer un espace orienté vers un public jeune (moins de 25 ans).

D'autre part, la Municipalité a décidé de combler un manque dans cette Ville selon le constat N° 6 en page 2 : la quasi-absence d'institutions culturelles orientées vers un public jeune (moins de 25 ans).

Il s'agira notamment de :

- ☞ soutenir les projets visant la formation des jeunes à la culture.
- ☞ proposer une offre culturelle variée aux jeunes (favoriser les nouveaux talents locaux).
- ☞ développer l'esprit associatif et entreprenant au cœur de la jeunesse (en proposant de multiples activités : expositions, conférences, rencontre, discussion, café-théâtre,...).

Quant aux locaux actuels de la Galerie, la Municipalité souhaite créer un espace orienté vers un public jeune proposant des activités culturelles (expositions, conférences, rencontre, discussion, café-théâtre mais pas de concerts).

Ce lieu

- est parfaitement adapté à la mission visant à former les jeunes à la culture.
- ne pourra être perçu comme une concurrence déloyale par certaines galeries.
- permettra de pallier la quasi-absence d'institutions culturelles orientées vers un public jeune (moins de 25 ans).

Ainsi, la Municipalité répond au souci exprimé par certains d'une meilleure gestion des locaux et d'une potentialisation des actifs.

### ***Pourquoi est-ce important de disposer d'un lieu pour les jeunes ?***

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Municipalité souhaite consacrer un espace fixe aux jeunes, répondant ainsi à un besoin exprimé.

La Municipalité entend dès lors donner aux jeunes un espace spécifique pour leurs activités d'expression (ateliers, expositions, café-théâtre, concerts, répétitions, lectures, etc.) au cœur de la Ville.

Ce type d'espace s'inscrit pleinement dans les axes de la politique culturelle morgienne, puisqu'il contribuera à animer la Ville. Il permettra aux jeunes de se rencontrer dans un cadre culturel répondant à leurs attentes sans avoir à quitter la ville. C'est également un moyen de favoriser l'accès de cette catégorie de la population à la culture, non seulement en tant que spectateur mais aussi en tant qu'acteur. Des synergies avec d'autres lieux fréquentés par les jeunes seront bien sûr développées.

Ce faisant, la Municipalité tient compte, conformément à la Constitution vaudoise, des besoins et intérêts particuliers des jeunes en favorisant leurs activités culturelles.

### ***Etude sur la politique des sports***

7. Après s'être occupée de la culture, la Municipalité souhaite également mener une réflexion sur la politique des sports de la Ville de Morges. En effet, il n'existe pas de document contenant les grandes lignes de la politique de la Municipalité dans ce domaine permettant de définir des critères de soutien aux institutions sportives.

Un préavis sera déposé au Conseil en février 2006.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 novembre 2005.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella